



SUIVI DES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Données pour le département : "Ariège"



FONDS DE SOLIDARITÉ

PANC PRINCIPAL ANCIONAL PRINCIPAL ANCIONAL PRINCIPAL ANCIONAL PRINCIPAL ANCIONAL PRINCIPAL PRINC

Données au 30/12/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 11 565 373 901 euros

Nombre d'aides : 6 237 968

Nombre d'entreprises : 1 887 386

Niveau Régional : Occitanie

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 1 104 242 195 euros

Nombre d'aides : 625 472

Nombre d'entreprises : 198 899

Niveau Départemental : Ariège

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 24 860 018 euros

Nombre d'aides: 15 229

Nombre d'entreprises : 4 975



PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT



Données au 18/12/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement met en oeuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros.

Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Les données utilisées proviennent de la DG Trésor et sont disponibles en open data sur data gouv.fr

Niveau National

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)

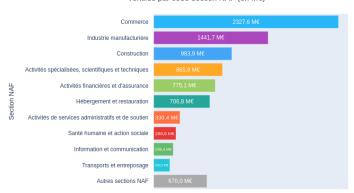


Montant total: 128 385 561 324 euros

Nombre de prêts : 635 156

Niveau Régional : Occitanie

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)

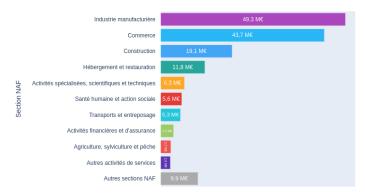


Montant total: 8 830 184 137 euros

Nombre de prêts : 62 787

Niveau Départemental : Ariège

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 159 690 021 euros

Nombre de prêts : 1 464



REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES



Données au 10/12/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 3 199 614 200 euros

Nombre de reports : 96 694

Niveau Régional : Occitanie

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)

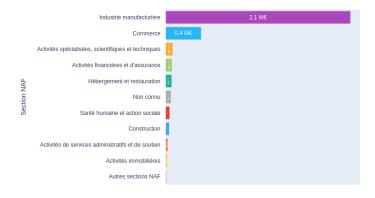


Montant total: 184 550 410 euros

Nombre de reports : 6 653

Niveau Départemental : Ariège

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 2 966 053 euros

Nombre de reports : 136



AIDES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS



Données au 30/09/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans qui sont en activité au 15 mars 2020 et ont été immatriculés avant le 1er janvier 2019.

<u>Les données utilisées proviennent de l'URSSAF et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr</u>

Niveau National





Montant total: 971 888 425 euros

Nombre d'aides : 1 188 713

Niveau Régional : Occitanie





Montant total: 99 699 360 euros

Nombre d'aides: 127 605

Niveau Départemental : Ariège

Top 10 des aides CPSTI ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 2 448 172 euros

Nombre d'aides: 3 271



ACTIVITÉ PARTIELLE



Données au 08/12/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



L'activité partielle permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement. Les données utilisées proviennent de la DARES

Niveau National

septembre 2020



Nombre de salariés concernés par l'activité partielle

Heures demandées: 49 649 310

Niveau Régional : Occitanie

